

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 30 septembre 2020

N/Réf : CODEP-STR-2020-047443

N/Réf. dossier : INSSN-STR-2020-0864

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Cattenom
BP n°41
57570 CATTENOM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Inspection n° INSSN-STR-2020-0864 du 18 septembre 2020
Thème : inspection de chantier sur l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°4

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection inopinée a eu lieu le 18 septembre 2020 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom dans le cadre de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°4.

À la suite des constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 18 septembre 2020 portait sur le contrôle des interventions réalisées par les agents du CNPE de Cattenom et les entreprises prestataires dans le cadre de l'arrêt pour simple rechargement du réacteur n°4. Lors de cette inspection, les inspecteurs ont vérifié, sur différents chantiers, le respect par le CNPE et ses prestataires des règles de radioprotection, de sécurité, d'assurance qualité et de contrôle des interventions.

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont en particulier contrôlé les points suivants :

- Le respect des parades associées au permis de feu délivré pour l'intervention de contrôle d'allongement des goujons au niveau du groupe motopompe principale 4 RCP051PO
- Les zones orange posées dans le cadre de l'arrêt dans le bâtiment réacteur au niveau 6,6 m
- Les activités sur les pompes 4RIS031PO et 4RIS032PO
- Le contrôle et le remplacement si nécessaire des fusibles (4DVC 028 et 041 VA et 4EVE 019, 020, 021 et 022 VA)
- Le contrôle des traversées 4RIS196TW et 4REN047TW et le programme de surveillance associé à cette activité
- Le programme de surveillance de l'activité de maintenance des diesels de secours LHP/Q
- Le contrôle du relevé des balises réalisé par le gardien de sas du bâtiment réacteur
- Le chantier LMT, en cours d'installation, concernant le traitement de l'usure sur les manchettes thermiques au niveau du couvercle de la cuve.

Cette inspection laisse une impression globalement satisfaisante de la qualité et des conditions de réalisation des interventions. De plus, les inspecteurs ont noté que dans plusieurs dossiers d'intervention, un point d'arrêt « NQM » était ajouté afin de se prémunir d'une non qualité de maintenance (traversées RIS196TW et REN 047TW et fusibles 4 EVE 019, 020, 021 et 022 VA).

A. Demandes d'actions correctives

Pas de demande d'actions correctives.

B. Compléments d'information

Bâtiment réacteur – Fuite d'eau provenant du remplissage du générateur de vapeur GV 41

Lors de leur inspection dans le bâtiment réacteur les inspecteurs ont constaté l'écoulement d'une grande quantité d'eau. Vous avez expliqué qu'afin de réaliser l'activité de lancement sur les GV et d'éviter une présence d'eau dans les lignes, les purges et évènements des lignes ARE /ASG sont ouverts. Cependant, l'information de cette ouverture de ces vannes n'a pas été identifiée par les opérateurs en salle de commande et ces vannes sont restées ouvertes lors de la mise en service de la pompe 4ASG022PO.

J'ai bien noté que le réacteur étant en RCD, le système 4ASG n'était pas requis. L'eau déversée était issue de la bache 4ASG011BA et sans risque radiologique.

Demande n°B.1 : ***Je vous demande de m'apporter des précisions sur l'origine du dysfonctionnement organisationnel ayant abouti à cette fuite.***

C. Observations

Tests traversées 4RIS196TW et 4REN 047TW

Les inspecteurs ont souhaité voir les fiches de surveillance du prestataire du chantier des tests des traversées 4RIS196TW et 4REN 047TW. Les fiches de surveillance correspondent au programme de surveillance défini mais les inspecteurs ont constaté que la date de réalisation de la surveillance n'apparaissaient pas sur la fiche, seule la date de saisie est mentionnée (les 35 fiches sont à la date du 18 septembre 2020).

Relevé des balises réalisé par le gardien de SAS du bâtiment réacteur.

Le 18 septembre 2020 les inspecteurs ont souhaité vérifier si le relevé des mesures des balises iode, gaz rares et aérosols, réalisé par le gardien de SAS bâtiment réacteur tous les quarts d'heure, était effectivement réalisé. Ils ont constaté que le cahier était pré-rempli pour l'heure suivante pour deux balises sur trois.

Locaux des pompes 4RIS 32PO et 4RIS 031PO

Les inspecteurs se sont rendus dans les locaux des pompes 4RIS 32PO et 4RIS 031PO et ont observé les points suivants :

- Dans le local de la pompe 4RIS 032PO, des déchets d'un chantier réalisé en juillet 2020 étaient toujours présents
- Le MIP 10 était mal positionné et ne permettait pas de se contrôler facilement avant la sortie de zone.

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois des remarques et observations ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le chef de la division de Strasbourg

Signé par

Pierre BOIS